



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 26 MAI 2025 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

François Boily, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Guy Gilbert, Conseiller municipal - District 2
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de François Boily, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

1.2 Ouverture de la séance et greffe

1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

2.1 Aucun

3. Direction générale

3.1 Aucun

4. Travaux publics

4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

5.1 Autorisation de dépenses - Réparation de la galerie du Centre nautique Georges-Delisle

5.2 Autorisation de dépenses - Réfection de la structure du Centre nautique Georges-Delisle

6. Urbanisme et développement durable

6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

7.1 Aucun

8. Varia

8.1 Aucun

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil par voie électronique.

Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.



1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h04.

129-2025

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-2025

5.1 Autorisation de dépenses - Réparation de la galerie du Centre nautique Georges-Delisle

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

ATTENDU QUE les architectes et ingénieurs ont soulevé des déficiences sur la galerie du centre nautique mettant en danger sa structure et obligeant à des réparations urgentes avant l'ouverture estivale du centre ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses pour réaliser le projet de « réparation de la galerie du Centre nautique Georges-Delisle » pour un montant maximum de 100 000 \$ plus taxes, d'octroyer des contrats professionnels et de construction et de signer tous les documents pertinents liés au projet.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-2025

5.2 Autorisation de dépenses - Réfection de la structure du Centre nautique Georges-Delisle

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :



D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses supplémentaires pour réaliser le projet de « réfection de la structure du Centre nautique Georges-Delisle » pour un montant maximum de 45 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au règlement d'emprunt 751 et au fonds de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions

À 18h21, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au
procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18h21.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 18h21.

François Boily, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier